



### ***Nouveautés en déchèterie***

Le règlement actualisé de la déchèterie d'Aspach-Michelbach est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre. Les modifications concernent les horaires d'ouverture : l'accès est désormais autorisé jusqu'à **12h15** et les après-midis jusqu'à **16h45 en horaires d'hiver et 17h45 en horaires d'été**. La déchèterie fermera ses portes **15 minutes plus tard**. Elle est toujours fermée les après-midis des 24 et 31 décembre.

Les modalités d'accès ont été revues. Depuis 2018, seuls les véhicules de tourisme munis d'un attelage d'une longueur totale inférieure à 7 m étaient acceptés en déchèterie. Désormais, les véhicules munis d'un attelage **jusqu'à 8 m de long sont autorisés**. Le maintien d'une limitation est rendu nécessaire par la configuration de la déchèterie et les règles de sécurité (non-entrave à la circulation, obstacle en cas d'évacuation). Par dérogation, les véhicules et attelages de plus de 8 m de long seront admis sur **rendez-vous** les mercredis et jeudis uniquement.

Pour rappel, les apports de déchets supérieurs à 5 m<sup>3</sup> par jour sont soumis à autorisation. Les gardiens restent habilités à refuser les déchets qui, par leur nature, leur forme ou leurs dimensions sont incompatibles ou présentent un danger pour l'exploitation.

De nouvelles filières ont été mises en place : les articles de sport et loisir, ainsi que les articles de bricolage et de jardinage thermique font l'objet d'une nouvelle filière de traitement et sont donc collectés à part.

Le règlement de déchèterie est toujours consultable sur le site internet du Syndicat Mixte de Thann Cernay – [www.smtc68.fr](http://www.smtc68.fr). En cas de doute ou pour prendre rdv, le SMTC reste joignable au 03 89 75 29 05 ou par mail à [contact@smtc68.fr](mailto:contact@smtc68.fr)